



Solde tous compte de zero euro pour un faux motif

Par **zepekenios**, le **28/10/2011** à **17:13**

Bonjour,
je vous contacte suite à mon licenciement pour faute grave mon solde de tous comptes était de 0 euro pour un motif dacompte que je n'ai pas fait le réel motif et d'une erreur du comptable qui m'a versé deux fois mon salaire je n'ai signé aucun papier ni rien du tout quelle recourse ai-je ? j'ai une famille avec deux enfants à charge

Par **pat76**, le **28/10/2011** à **17:45**

Bonjour

Il a été prouvé qu'un salaire vous a été versé deux fois ?

Vous aviez droit à l'indemnité compensatrice de congés payés, a-t-elle été inscrite sur votre dernier bulletin de salaire ?

Le licenciement pour faute grave est-il justifié ?